

CONDITIONS GENERALE DE VENTE

GENERALITES

Nos conditions générales de vente sont applicables à toutes nos offres et toutes nos ventes.

Toute commande passée à Murtelektronik emporte acceptation par le client des présentes conditions générales de vente et renonciation de sa part à ses propres conditions générales d'achat.

OFFRE

Sauf offre particulière de notre part, les prix applicables sont ceux qui figurent dans notre tarif en vigueur à la date de passation de la commande. Si Murtelektronik émet une offre, les prix et conditions de celle-ci concernent uniquement les produits qui y sont spécifiés, et sauf indication contraire, restent valables un mois. Nous nous réservons le droit d'apporter à tout moment des modifications, par exemple de disposition, de forme, de couleur, de dimension ou de matière, à nos produits qui sont représentés, décrits ou spécifiés dans nos catalogues ou prospectus.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITE

Murtelektronik n'est pas tenu de fournir ses plans d'exécution, même si les produits sont livrés avec un schéma d'installation.

Les plans ou documents remis à un client restent la propriété de Murtelektronik et sont confidentiels. Le client ne pourra les utiliser que pour ses seuls besoins d'utilisation ou de maintenance du produit. Il s'interdit de les diffuser sciemment ou non à des tiers.

La technologie et le savoir-faire, breveté ou non, incorporés dans nos produits ainsi que tous les droits de propriété industrielle et intellectuelle concernant les produits sont la propriété exclusive de Murtelektronik. Seul un droit d'usage et de maintenance sont accordés au client, ce droit n'est pas exclusif et non cessible et il exclut de réaliser et faire réaliser des pièces de rechange.

PRIX

Nos prix sont stipulés hors taxes.

Les conditions de paiement sont spécifiées dans nos offres, à défaut, tout produit ou prestation sont payables en totalité à 30 jours fin de mois date de facturation. Compte tenu des coûts de gestion supportés par Murtelektronik, toute vente donnera lieu à une facturation d'un montant minimal de 150 € ou d'un montant négocié avec notre service commercial.

Les prix mentionnés sur notre tarif peuvent être modifiés sans préavis.

ACCEPTATION DE COMMANDE

La vente n'est parfaite que sous réserve d'acceptation expresse par Murtelektronik de la commande. Toute modification de ce contrat devra être acceptée de manière expresse par Murtelektronik.

Les ordres reçus sont acceptés sans garantie de délai et les retards ne peuvent pas donner lieu à des dommages et intérêts.

COMMANDE SPECIALE

Toute commande de matériel de fabrication spéciale ne peut être annulée, elle sera confirmée par un A.R. stipulant nos conditions d'acceptation (prix, délai, etc...).

EMBALLAGE

Les prix mentionnés s'entendent pour un emballage ordinaire. Toute demande de la part du client pour un type d'emballage autre que celui habituellement utilisé par Murtelektronik fera l'objet d'un complément de prix. Les emballages ne sont en aucun cas repris par Murtelektronik.

TRANSPORT

Les produits sont vendus franco de port pour toute commande supérieure à 400 € et pour une expédition par transport normal. Pour toute commande inférieure à 400 €, nous facturerons une participation forfaitaire minimale de 15 € ou les frais réels de transport. Toute livraison par un service express est à la charge du client.

LIVRAISON - EXPEDITION

Quelles que soient la destination des produits et les conditions de la vente, la livraison est réputée effectuée à partir des usines ou magasins de Murtelektronik. Si le client ne prend pas possession des produits à la date prévue de livraison, la vente pourra être résiliée par Murtelektronik sans mise en demeure et sans préjudice de tous dommages et intérêts. Si Murtelektronik n'exerce pas cette faculté, le client supportera les frais de manutention et de stockage des produits jusqu'à ce qu'il ait pris possession de ceux-ci.

RECEPTION

Prière de vérifier les envois à réception. Les réclamations ne sont admises que si elles sont faites dans les 8 jours qui suivent la réception. Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire qui doit prendre les réserves légales à l'arrivée.

GARANTIE

Murtelektronik s'engage à remédier à tout défaut de fonctionnement des produits provenant d'un vice dans la conception, les matières ou la fabrication. Cette obligation ne s'applique pas en cas de défaut résultant :

- * d'un entretien non conforme aux prescriptions de Murtelektronik ou, à défaut de telles prescriptions, aux règles de l'art, ou
- * de conditions de stockage inadaptées, ou
- * du non-respect des notices d'installation et/ou de raccordement.

Murtelektronik ne fournit aucune garantie en ce qui concerne l'aptitude des produits à atteindre les objectifs que le client s'est fixés dès lors que ces objectifs n'ont pas été expressément acceptés par Murtelektronik.

La garantie ne s'applique qu'aux vices qui se seront manifestés pendant une période de douze mois à compter de la livraison des produits.

EXPERTISE DE MATERIEL

Murtelektronik prend en charge les frais d'expertise et d'échange quand l'expertise conclut à un défaut du fait de Murtelektronik. Dans le cas contraire ces frais sont à la charge du client lorsque le défaut a été causé par ce dernier ou que le produit est en bon état.

RETOUR DE MATERIEL

Tout retour de matériel ne pourra avoir lieu sans notre accord et le matériel sans emballage d'origine ne pourra être repris. Tout retour donnera lieu à une moins-value si l'expertise conclut à un défaut du fait de Murtelektronik.

FACTURATION

Nos factures sont payables à Richwiller, quel que soit le mode de paiement.

ESCOMPTE

Dans le cas de la déduction d'un escompte lors du paiement, le montant de la T.V.A. devra être réduit en conséquence.

PAIEMENT

Nos factures sont à régler dans le cadre de la loi 92-1442 du 31.12.1992 ceci aux conditions convenues. Tout dépassement d'échéance entraînera l'application d'intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et au minimum égal à 3.03 % par mois de retard.

Tout retard de règlement donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au paiement de pénalités suivant nos conditions générales de vente et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ en application du décret 2012-115 du 2 octobre 2012.

Le défaut de paiement à bonne date donne le droit à Murtelektronik d'exiger toutes les sommes dues au client défaillant, même si elles ont donné lieu à la création de traites ou la réception de billet à ordre.

Par ailleurs, Murtelektronik peut dans ce cas suspendre ses obligations jusqu'au paiement complet des sommes exigibles.

Dans le cas d'un paiement par effet, ce dernier doit nous être retourné sous 10 jours.

En tout état de cause, il est fait réserve de propriété jusqu'à paiement intégral et sans réserve.

RESPONSABILITE

La responsabilité de Murtelektronik est strictement limitée aux obligations définies par la commande et les présentes conditions générales de vente. En aucun cas, nous ne pourrions être tenus responsables de tout dommage indirect et ou immatériel tel que notamment manque à gagner, perte de profit ou perte de production.

RESERVE DE PROPRIETE

Murtelektronik conserve la propriété des produits jusqu'à paiement intégral du prix en principal et accessoires, Loi 80-815 du 12 mai 1980 relative aux effets de clause de réserves de propriété dans le cadre des contrats de vente.

En cas de non paiement du prix des produits à échéance, Murtelektronik pourra exiger à tout moment la restitution des produits livrés aux frais du client, quel qu'en soit le possesseur.

En cas de transformation ou d'incorporation des produits, les produits transformés ou les marchandises dans lesquelles ils sont incorporés deviennent le gage de Murtelektronik jusqu'au paiement complet du prix.

Le client s'oblige à faire état de l'existence de la réserve de propriété auprès des tiers à qui il revendrait les produits soit en l'état soit incorporés dans un ensemble. En cas de restitution des produits dans le cadre du présent article, les acomptes reçus par Murtelektronik lui restent acquis à titre de dommages et intérêts forfaitaires.

A compter de la livraison, le client assume les risques de perte, vol ou détérioration des produits, ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner.

LIEU DE JURIDICTION

Tout différend doit être porté devant le tribunal de commerce à MULHOUSE, le seul compétent.